

L'

InfoPour les
Agriculteurs

N° 35-2008

Février
2008

d'AgriGenève

Au cœur de la campagne...

AgriGenève info

S
o
m
m
a
i
r
e*Les brèves*

2

Ça vous intéresse

- Couverture d'assurance
- Production d'énergie

3

Projet d'agglomération

4

A vos agendas !

<i>Date</i>	<i>Manifestation</i>	<i>Lieu - Horaire</i>
8 mars 2008	Fête du chocolat	Versoix
Vendredi 14 mars	Assemblée générale d'AgriGenève	Athenaz, 10h30
Vendredi 14 mars	Assemblée générale du Cercle des Agriculteurs	Athenaz, 8h30
15 mars 2008	Le Club Terre Avenir visite la Brasserie des Murailles	Inscriptions et infos : bantle@agrigenève.ch
16-21 avril 2008	Arvinis	Morges
19 avril 2008	Journée du lait	Place de la Sardaigne à Carouge
26 avril 2008	Le Club Terre Avenir rencontre le Panier à 4 pattes	Inscriptions et infos : bantle@agrigenève.ch

N'hésitez pas à nous contacter pour compléter cet agenda. Mme Belloir Mireille, tél. 022 939 03 10.

LPP et Assurances

Nous vous rappelons que les formulaires « renseignements obligatoires LPP » et « questionnaire assurances 2007 » doivent nous parvenir dans les plus brefs délais afin que nous puissions procéder à la facturation.

Par ailleurs, lorsque vous embauchez du personnel de plus de 90 jours, veuillez nous faire parvenir le formulaire de déclaration d'entrée. De même, lorsque l'un de vos employés cesse son activité, il faut nous faire parvenir une déclaration de sortie.

Nous restons à votre disposition aux numéros suivants :

LPP -> Mlle Duperrex : 022/939.03.11

Assurance -> Mlle Cibeira : 022/939.03.09

LD & CC

Collaborateurs d'AgriGenève

Vous trouverez en annexe tous les numéros de téléphone et adresses électroniques des collaborateurs d'AgriGenève.

Nous vous remercions d'avance de vous adresser à la bonne personne !

Filtres à particules

Dans le cadre des mesures incitatives visant à diminuer les émissions de particules fines (PM10), le Conseil d'Etat a pris la décision, en décembre dernier, d'exonérer de l'impôt et pour une durée de trois ans, les tracteurs agricoles neufs nouvellement immatriculés dès le 1^{er} janvier 2008 et pourvus d'un filtre à particules. Cette exonération ne concerne que les tracteurs neufs. Nous vous rappelons par ailleurs que l'installation, à posteriori, d'un filtre à particules sur un ancien tracteur est une opération onéreuse et dont l'efficacité, surtout en terme de durabilité du filtre, est aléatoire.

Contrôleurs/euses AGRI-PIGE

AGRI-PIGE recherche des nouveaux **contrôleurs-euses** pour le secteur des **grandes cultures et viticulture**. Les exigences requises sont un CFC d'agriculteur (ou expérience jugée équivalente) et la pratique des PER depuis 2 ans. Le taux d'occupation est d'au moins 5 jours par an.

Si vous êtes intéressés, merci de contacter le bureau d'AGRI-PIGE : 022/939 03 12

IB

Personnel d'AgriGenève

Christophe Courtois, collaborateur de notre service d'assurances, nous a fait part de son désir de quitter son poste à fin décembre 2007. Christophe Courtois était notamment responsable de la gestion du 2^{ème} pilier pour employés agricoles développé dans le cadre de notre collaboration avec la Fondation rurale de prévoyance professionnelle (FRPP). Christophe Courtois a repris, dès le début de cette année et en association avec son père, la ferme familiale. Nous tenons ici à remercier Christophe pour sa disponibilité, la qualité de son travail et l'ensemble des services qu'il a rendus à AgriGenève et à nos membres. Nous lui souhaitons plein succès pour la suite de ses activités professionnelles. La gestion du dossier FRPP est dorénavant confié à Madame Laetitia Duperrex.

FE

Couverture d'assurance

Bien trop souvent, c'est lorsqu'un sinistre survient que l'on s'aperçoit des lacunes de sa couverture d'assurances et c'est en général trop tard. Nous vous signalons ci-dessous quelques éléments utiles au contrôle de vos polices d'assurance.

Responsabilité civile

S'il vous arrive, même occasionnellement, d'utiliser des véhicules ou machines agricoles appartenant à des collègues, il est vivement conseillé de prendre une extension à votre RC qui vous couvrira lors de l'utilisation de matériel de tiers. En cas de sinistre, vous aurez ainsi la garantie d'être correctement assuré.

Assurance exploitation

Lors de sinistres dus au feu, il est important de disposer d'un inventaire détaillé de l'ensemble de son matériel d'exploitation, qu'il soit fixe ou mobile. Faute d'un document de ce type régulièrement mis à jour, la procédure de remboursement sera plus lente et il vous sera plus difficile de faire valoir vos droits. Il vous offre également la garantie de ne rien oublier. Toujours dans le domaine des sinistres dus au feu, il est impératif de vérifier que les frais de déblaiement sont couverts et surtout qu'ils le sont suffisamment. Suivant votre type d'exploitation, la couverture devrait être au minimum de Fr. 100'000. Il arrive en effet parfois que des matériaux, par exemple paille à demi consumée, doivent être transférés aux Cheneviers pour y être détruits ce qui engendre des frais non négligeables au regard des tarifs pratiqués. Une couverture complémentaire pour perte d'exploitation peut également être envisagée de manière à couvrir les frais inhérents qui pourraient découler de votre engagement aux travaux de déblaiements.

Dans tous les cas nous vous invitons à relire vos contrats d'assurance et au besoin de contacter votre conseiller.

FE

Production d'énergie et aménagement du territoire

Depuis le 1^{er} septembre 2007, des modifications ont été apportées à la LAT (loi fédérale sur l'aménagement du territoire) notamment en ce qui concerne les constructions et installations nécessaires à la production d'énergie à partir de la biomasse.

Les constructions et installations sont admises en zone agricole pour :

- a. La production de carburant ou de combustible, par exemple hangar pour fabriquer des pellets ou hangar pour transformer du colza en essence ou compostage ...
- b. Production d'électricité à travers la chaleur (co-génération)
- c. Production de chaleur à partir du carburant ou combustible généré sur l'exploitation **mais** situés dans les bâtiments centraux de l'exploitation **et** destinés à des bâtiments formant un ensemble avec les bâtiments de l'exploitation.... ! Exemple cité : installation de chauffage à bois avec petit réseau de chaleur à distance pour chauffer l'exploitation.
- d. Les conduites pour que les carburants , les combustibles, le courant ou la chaleur produite puissent alimenter des réseaux plus importants ou être acheminés vers les utilisateurs adéquats.

Dans les installations citées ci-dessus, il faudra qu'il y ait un lien avec l'activité agricole, en ce sens que 10 pour cent de l'apport énergétique, mais au moins 50 pour cent de la masse devra provenir de l'agriculture. Les sources devront se situer dans un rayon de moins de 15 km autour de l'installation.

Pour de plus amples renseignements, contactez Martine Roset 022 939 03 19 lundi et jeudi.

Le projet d'agglomération et l'agriculture

Le projet d'agglomération en quelques caractéristiques.

Ce projet est une vision à moyen terme d'une région composée de :

Le Pays de Gex et de Bellegarde pour l'Ain, le Bas Chablais, la Vallée verte, le Salève et le Genevois pour la Haute-Savoie, le canton de Genève et le district de Nyon.

D'une superficie de 1900 km² reliant deux pays, 2 départements et 2 cantons il regroupe 204 communes pour 777'000 habitants et 394'000 emplois.

Cette agglomération est à mi-chemin entre la région Rhône Alpes et la Suisse. Les deux entités sont comparables en terme de superficie et d'habitants. L'agglomération franco-valdo-genevoise est la deuxième agglomération de Suisse et la deuxième agglomération de Rhône Alpes.

Ce projet est à considérer dans un cadre suisse et dans un cadre français. Des fonds sont disponibles dans les deux pays (Confédération et coopération métropolitaine) pour mener de tels projets.

Quelle est l'organisation spatiale du territoire pour accueillir 200'000 habitants et 100'000 emplois supplémentaires à horizon 2030 ?

C'est par cette question qu'a débuté la réflexion qui initialement se centrait sur deux thèmes principaux, la mobilité et l'urbanisme. Au fur et à mesure des consultations avec la société civile ou les élus transfrontaliers, il est apparu que la politique du « laisser faire » serait la pire et qu'elle était donc à bannir. Des études sont déjà menées de part et d'autre de la frontière (Plan directeur, SCOTT...) mais sans liens entre elles ; on assiste ainsi à des aberrations en matière d'aménagement du territoire.

Aux deux thèmes initiaux sont rapidement venus s'ajouter des problématiques comme l'environnement, l'économie, la santé.

Et l'agriculture ?

Ce printemps, lors d'une séance de présentation de l'avancement des études, nous nous sommes aperçus que l'agriculture n'était qu'un sous-groupe du chapitre « environnement » et traité comme tel en omettant de signaler le rôle premier de l'agriculture, soit son rôle nourricier.

C'est pourquoi, sous l'impulsion du service de l'agriculture, un groupe formé de représentants agricoles français et genevois (les vaudois n'ayant pas répondu à l'appel) a travaillé pour proposer l'intégration de l'agriculture dans ce projet d'agglomération.

Il en est ressorti les points forts suivants :

Promotion des produits agricoles

- Alimenter la région
- Valoriser les produits de proximité
- Sensibiliser la population aux rôles multiples de l'agriculture
- Faciliter les flux à l'intérieur de l'agglomération.

Protection ainsi que mise en valeur des terres agricoles

- Envisager les espaces agricoles comme possédant la fonction nourricière et non comme des espaces « vides » constituant une réserve foncière
- Identifier et caractériser les entités agricoles afin de préserver une activité agricole durable dans l'agglomération
- Identifier et évaluer les pressions subies par ces entités et proposer des moyens de gestion
- Conduire des actions de sensibilisation sur les fonctions nourricières, patrimoniales environnementales et de déassement du territoire agricole.
- Créer un observatoire du territoire
- Intégrer l'espace agricole comme composant du paysage.

Il est intéressant de noter que lors du dépôt de l'avant-projet, une des remarques formulées par la coopération métropolitaine était de relever que l'agriculture n'était pas suffisamment prise en compte !

Les différences observées entre les deux pays, voire entre les deux cantons en matière de gestion de la zone agricole sont importantes mais ce qui ressort nettement des discussions, c'est qu'unaniment, nous souhaitons garder notre outil de travail et valoriser nos produits auprès des habitants de cette agglomération.

Et après ?

Pour certains ce projet d'agglomération n'est qu'une « usine à gaz » de plus. Pour d'autres, c'est imaginer notre région en mettant tous les acteurs autour de la table. Il est évident que, concrètement, la mise en place d'un tel projet va se heurter à des conflits de « pouvoirs décisionnels » voire à des intérêts qui seront difficiles à départager, mais la politique du « laisser aller » nous montre clairement que nous sommes dans une impasse et ne pas réagir serait catastrophique pour l'avenir de notre région.

Pour ceux qui souhaitent se documenter sur le sujet : www.projet-agglo.org

MR

CERCLE DES AGRICULTEURS DE GENEVE ET ENVIRONS



3	syndicats
400	sociétaires
7'000	clients

SATIGNY ➔ zone industrielle de Meyrin / voie n° 11 A
rue des Sablières 15
tél : 022 306 10 10 fax : 022 306 10 11
cag@span.ch

MEINIER ➔ route de Compois 14
tél : 022 752 44 71 fax : 022 752 47 08

BERNEX ➔ LULLY JARDIN
chemin des Cornaches 1
tél : 022 850 91 60 fax : 022 757 61 79

Représentants

G. Paroisse 079 624 27 56

L. Dufournet 079 624 54 37